

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION / GENERAL TERMS OF TENANCY



ACCUEIL

À votre arrivée, vous devez vous présenter à la réception. (Horaire d'ouverture 9h-12h / 14h-19h). Un code confidentiel à 6 chiffres vous sera remis donnant accès au camping. (Date de naissance ou N° de téléphone. Quelque chose de facile à mémoriser). Pour votre sécurité notre établissement est équipé d'un système de vidéosurveillance.

ACCES CAMPING

Pour votre sécurité, il vous sera remis dès votre arrivée un bracelet permanent d'identification, payant, que vous devrez porter pendant tout votre séjour. Chaque membre de la famille y compris les enfants devra porter ce bracelet.

PISCINE

Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un adulte pour aller à la piscine. Les shorts de bain ne sont pas autorisés à la piscine.

PAIEMENT DE SEJOUR

À réception de votre réservation (seul le contrat avec son double rempli avec précision et signé sera considéré comme valable) et de votre acompte, nous vous adresserons, en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation.

Le contrat ne devient définitif qu'après l'envoi de la confirmation par la direction du camping. La réservation est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers. Le solde du séjour sera à régler dans les conditions suivantes :

- Camping-caravanning: pour un emplacement un acompte de 70 € (dont 20 € de frais de réservations non déductibles) doit être versé lors de la réservation, le solde est à régler à l'arrivée, avant la prise de possession de l'emplacement.

- Location: un acompte de 25% du prix total des prestations commandées + 20 € de frais de réservations non déductibles doit être versé lors de la réservation, le solde est à régler au plus tard 30 jours avant la date du séjour. ATTENTION!!!! Passé ce délai, si nous n'avons pas reçu votre règlement, nous considérons votre réservation comme annulée et les conditions ci-après seront appliquées.

EN CAS D'ANNULATION

1 - Du fait du camping

En cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, à l'exception de cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des vacanciers, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

2 - Du fait du campeur

- Camping-caravanning : + de 30 jours avant la date d'arrivée une somme forfaitaire de 30 € sera retenue sur l'acompte.

- de 30 jours avant l'arrivée la totalité de votre acompte sera retenue.

- Location : + de 30 jours avant votre date d'arrivée le montant de votre acompte sera retenu. - de 30 jours le montant total sera dû.

Pour ces raisons, nous vous conseillons de souscrire l'assurance annulation et interruption de séjour.

ASSURANCE ANNULATION (Cabinet SART - 61, rue du port - 33320 LA TESTE - Tél: 0 (33) 5 56 54 32 17)

- AVANT VOTRE DEPART, si l'un des événements suivants survient

- Maladie grave ou accident grave ou encore décès atteignant : vous-même ou votre conjoint (ou concubin déclaré), l'un de vos ascendants, descendants, gendres ou belles-filles.

- Décès d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur.

- Dommages matériels importants atteignant vos biens propres et nécessitant impérativement votre présence.

- Licenciement économique.

- Accident ou vol total de votre véhicule et/ou de votre caravane survenant sur le trajet (direct) pour se rendre sur le lieu de séjour.

Vous serez remboursé de :

- 20% du montant de la location en cas d'événements survenant entre la date de réservation et le 30ème jour avant la date prévue d'entrée en jouissance de la réservation.

- 100% du montant de la location, en cas d'événements survenant moins de 30 jours avant cette date.

- PENDANT VOTRE SEJOUR, si l'un des événements ci-dessus survient et vous contraignant à interrompre votre séjour. Vous serez remboursé de: la somme correspondant à la partie du séjour non effectuée et déjà facturée par le camping.

ARRIVEE RETARDEE - DEPART ANTICIPE

Camping et Location :SI POUR UNE RAISON QUELCONQUE LA DURÉE DU SÉJOUR ÉTAIT RETARDÉE OU ECOURTÉE. LE MONTANT TOTAL DU SÉJOUR DEMEURERAIT ACQUIS AU CAMPING.

Toute arrivée avant la date prévue exposera le client à ne pouvoir occuper l'emplacement retenu sauf accord préalable avec la direction du camping. Toute arrivée retardée doit nous en être avisée PAR ECRIT. Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, nous nous réservons le droit de louer dans les 24 heures.

CAUTION POUR TOUTE LOCATION

Une caution de 280 € devra être versée par le locataire le jour de l'arrivée. Celle-ci vous est restituée le jour de votre départ ou dans les dix jours suivant sous déduction éventuelle des frais de remise en état de l'hébergement et de la valeur du matériel manquant ou détérioré, toute anomalie ou détérioration devra être signalée dans les 24 heures (une feuille d'inventaire vous sera remise à cet effet). Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité. Une somme forfaitaire de 80 € sera retenue sur la caution si la location n'est pas rendue dans le meilleur état de propreté possible.

(Afin de vous éviter de trop attendre merci de préparer votre chèque de caution de 280 € et un de 80 € pour le ménage).

DOMMAGES

Les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les hébergements ou les bâtiments d'accès communs engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre d'un hébergement localisé ou d'un emplacement est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations apportés tant à l'hébergement qu'à toutes les installations du camping et sur autres, commises par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite. Il doit être assuré en Responsabilité Civile (pour les locations la caution ne constitue pas une limite de responsabilité).

ANIMAL DOMESTIQUE

Votre animal est admis sur le terrain, (mais pas à l'intérieur des locations) à condition d'avoir été déclaré lors de la réservation, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents, de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de l'intégrité des installations. Il doit être tenu en laisse et son carnet de vaccination à jour doit pouvoir être présenté à tout moment. Il n'est pas autorisé à pénétrer dans le parc aquatique.

Conformément à l'article 211-1 du code rural, et aux décrets et arrêtés ministériels d'application, les chiens de 1^{ère} catégorie "chiens d'attaque" (pit-bulls) sont interdits. Les chiens de 2^{ème} catégorie "de garde et de défense" (Rottweiler et types...) devront être muselés et tenus en laisse par une personne majeure (Art. 211-5 du C.R.).

REGLEMENT INTERIEUR TROUBLES ET NUISANCES

Calme nocturne : Les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur disponible auprès de la réception, notamment en ce qui concerne le calme nocturne.

Troubles des nuisances

Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou attente à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparation que le Camping CHATEAU de Galinée et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

IMAGE

Vous autorisez le CAMPING CHATEAU DE GALINEE ainsi que toute personne mandatée par elle, à vous photographier ou vous filmer pendant votre séjour et à exploiter lesdites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports commerciaux. Cette autorisation vaut tant pour vous que pour les personnes hébergées avec vous. Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation de notre établissement et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée de 10 ans. Nous tenons également à vous informer que le camping est placé sous vidéo-surveillance. Conformément à la législation en vigueur, une demande a été déposée en préfecture.

MEDIATION

Dans le cadre d'un litige, vous avez la possibilité de nous contacter de la manière suivante : envoi d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception au CAMPING CHATEAU DE GALINEE. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir le centre de médiation Medycys après un délai d'un mois suite à l'envoi de ces courriers. Vous devez déposer un dossier en ligne sur le site internet www.medicys.fr ou par courrier :

Medycys 73 BOULEVARD DE CLICHY- 75009 PARIS.

RESPONSABILITE

La responsabilité du Camping, au delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de :
- vol, perte ou dommage de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.
- Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations du camping. Mesures ponctuelles, prises par la direction du camping de limitations d'accès à certaines installations, y compris piscine, nécessitées par les respects des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodiques. Le camping se réserve expressément le droit de modifier la conception et la réalisation du camping. Tout différé portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat ou ses suites sera porté devant le tribunal compétent.



RECEPTION

At your arrival please present yourself at the reception desk (open time: 9am-12am / 2pm-7pm). A confidential code of 6 number giving access to the campsite will be given to you. For your safety our campsite is under video monitoring.

CAMPSITE ACCESS

A permanent bracelet giving access to the campsite will be handed over to you after payment. Everybody has to wear this bracelet if he wants to access into the campsite.

SWIMMING POOL

To go to the swimming pool, a child can't be alone; an adult must be with him. The boxer shorts are forbidden at the swimming pool.

STAYING COSTS

After receipt of your reservation and deposit we will send you, according to the spot available, a confirmation of booking.

The balance is payable in the following conditions:

- Camping/caravanning: For each pitch, a deposit of 70 € (which includes a non-refundable booking fees of 20 € must be paid upon reservation. The remaining balance is to be settled upon arrival before taking possession of the emplacement.

- For rented accommodation, a deposit of 25% of the total cost of the accommodation plus a non-refundable booking fee of 20 € must be paid upon reservation. The remaining balance is to be settled without fail, 30 days before arrival. If the balance is not paid within the specified time limit as outlined in this document, we reserve the right to cancel your reservation and to keep the previously paid deposit.

CANCELLATIONS

1 - On the part of the campsite

If your stay is cancelled through reasons of our responsibility (with the exception of extreme unforeseen circumstances forcing us to cancel in the interest of safety and security), the total sum of money paid by way of deposit will be fully reimbursed.

2 - On the part of the tenant

In order to compensate for the breaking of the contract: A cancellation more than 30 days before the arrival date will result in the deposit being withheld by the campsite. If a cancellation is made less than 30 days before the arrival date, the price of the holiday will have to be paid in full to the campsite.

For these reasons, we strongly advise you to take out cancellation insurance.

INSURANCE IN CASE OF CANCELLATION

(Cabinet SART - 61, rue du port - 33320 LA TESTE - Tél: 0 (33) 5 56 54 32 17)

- BEFORE YOUR DEPARTURE, in the following instances:

- Serious illness or serious accident or death to: yourself or your spouse (official cohabitant). One of your relations direct ascending or descending line, son-in-law or daughter-in-law.

- Death to a brother, sister, brother-in-law or sister-in-law.

- Considerable material damage to your property requiring your presence.

- Redundancy.

- Accident to or theft of your vehicle and/or caravan occurring on the (direct) journey to the place you are staying at.

You will be reimbursed:

- 20% of the hiring fees in the case of an event occurring between the date of reservation and 30 days before the scheduled date from which the reservation runs.

- 100% of the hiring fees in the case of an event occurring less than 30 days before this date.

- DURING YOUR STAY, should one of the aforementioned incidents occur obliging you to shorten your stay; You will be reimbursed: for the sum corresponding to the part of your visit non-effected and which has already been invoiced by the campsite.

LATE ARRIVAL - EARLY DEPARTURE

IN THE CASE OF A LATE ARRIVAL OR AN EARLY DEPARTURE IN COMPARISON TO THE DATES STATED ON YOUR BOOKING FORM. NO REFUND WILL BE MADE.

The pitches are kept for 24 hours following the specified date of arrival. After this period, the pitch will be liberated and the amount already paid be forfeited. If you arrive late you must advise us of a late arrival IN WRITING. DEPOSIT FOR EVERY RENTED ACCOMMODATION

A deposit of 280 € must be paid on arrival to cover any damage that may occur. The deposit will be refunded on departure, or within the following 10 days with an eventual deduction of costs of damage at the accommodation or the value of missing or broken material. Every anomaly or deterioration must be signaled with 24 hours after arrival. A fixed amount of 80 € will be kept on the deposit if the accommodation is not rendered in a perfectly clean condition. The deposit will not be construed as restricting the renter's liability. (If you want to safe time when you arrive, please prepare in advance the amount of your deposit of 280 € and one of 80 € for doing the housework)

DAMAGES

The campsite facilities and equipment must only be used according to their original intended purpose and function. We advise our customers to be aware that they will be held fully responsible for any damages caused on others, to the buildings and furniture owned by the campsite. The group leader staying in the campsite-owned accommodation or in possession of a rented pitch will be held personally responsible for any loss or damage inflicted upon the property either by one of the members of this holiday party or by visitor.

DOMESTIC PETS

Pets are permitted on the campsite (but not in the accommodations), providing that they have been declared at the time of reservation and they do not disturb the tranquility or threaten the security of other holidaymakers. All domestic animals must conform to the basic rules of hygiene. Dogs must be kept on a lead and owners of all animals must be able to present a valid vaccination booklet. Domestic pets are not allowed entry into the water park. According to article 211-1 of the Rural Law and according to ministerial implementing decrees and orders, dogs of the 1st category, "assault dogs"

(pit-bulls) are prohibited. Dogs of the 2nd category "watchdogs and defense dogs" (Rottweiler and alike...) must be muzzled and kept on a lead by a person over the age of majority (art. 211-5 of R.L.).

CAMPSITE RULES AND REGULATIONS: DISTURBANCE AND IRRESPONSIBLE BEHAVIOUR

Night-time noise levels

Residents are asked to respect the campsite rules at all times, especially those regarding night-time noise levels. Copies of the campsite rules and regulations are held at the reception.

Causing a disturbance and irresponsible behaviour

Tenants are responsible for any trouble or disturbance caused by the members of their family or holiday party whilst staying at the campsite. If a resident causes a disturbance or generally makes him or herself a nuisance to other holidaymakers due to inappropriate and irresponsible behaviour he will be removed immediately from the campsite. In such an event no refund will be given and person in question will be forced to pay for any damages caused whatsoever to the campsite or to other residents.

IMAGE REPRODUCTION RIGHTS

You give permission to CHATEAU DE GALINEE CAMPSITE, as well as to any person chosen by CHATEAU DE GALINEE CAMPSITE, to take pictures of you, to record you or to film you during your stay at CHATEAU DE GALINEE CAMPSITE and to use the resulting images, sounds, videos and recordings on any sales support promoting our campsite. This permission applies for you as well as for people staying with you. The sole purpose of this is to promote and to provide information about CHATEAU DE GALINEE CAMPSITE and may in no event damage your reputation. This permission is provided free of charge for all countries and for a period of 10 years. We also want to inform you that the campsite is under video surveillance. In accordance with the French legislation, an application has been filed in the prefecture.

MEDIATION

In the event of a dispute, you may contact us : send a registered letter with proof of delivery to the CAMPSITE CHATEAU DE GALINEE direction. If you're not satisfied with the answer you receive, you may refer to the Medycys mediation centre after a period of one month following the time you have sent these letters. Please make your submission online at www.medicys.fr or by post to : Medycys -73 boulevard de Clichy- FT5009 PARIS

RESPONSIBILITIES OF THE CAMPSITE

Apart from its obligatory legal responsibilities, Campsite CHATEAU de Galinée cannot be held responsible for - Theft, loss, or damage of whatever nature, during or following a tenant's stay at the campsite.

- Breakdown or malfunctioning of technical equipment, breakdown or closure of campsite facilities.

- measures taken by the Site manager limiting access to certain facilities, including swimming pool, in the interest of safety and/or security or due to routine maintenance works. We reserve the right to modify the structure and make-up of the campsite as we see fit.

Any controversy regarding the interpretation or execution of the contract herewith or related consequences will be brought before the competent court.